

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage : 25 mars 2024

Vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents : Alain BARRÉS, Eric TUPHÉ, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DEIHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JULLIARD.

Présents par procuration : Laurent SAIGNE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.

Absent : Félix ROCHE.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Affectation du résultat du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT.

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

015-200071702-BF_027_2024-BF

A G E D I

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9 134,84
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	17 434,05
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 299,11
Solde d'exécution de la section d'investissement	61 773,84
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-113 577,85
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	51 804,01
Besoin de financement = e + f	8 299,11
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	8 299,11
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'imputation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de l'exercice des restes.
 (2) Les lignes d'affectation des réserves SPIC sont prévues par les articles R. 221-48 et R. 221-49 du CGCT.
 (3) Il n'est pas d'affectation.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,
 Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie
 pendant un mois (application de l'art.2-III du décret

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024
 Date de réception de l'AR: 16/04/2024
 015-200071702-BF_027_2024-BF
 A G E D I